



## **Communiqué de presse**

**Berne, 26 mars 2015**

### **Nous prenons au mot le Conseil fédéral**

*Le Conseiller fédéral Alain Berset a répondu à insieme, Procap et l'Association Cerebral Suisse en prenant position sur la pétition «Une formation pour tous» déposée par ces trois organisations en 2011, munie de 100'000 signatures. Cette réponse est révélatrice de la position contradictoire du Conseil fédéral. D'une part, il demeure déterminé à supprimer des offres de formation, une décision qui frappe durement les jeunes avec un handicap plus sévère. De l'autre, il indique qu'une de ses préoccupations majeures est d'offrir à TOUS les jeunes un encouragement optimal et conforme à leurs aptitudes.*

L'insertion professionnelle est tout un programme: elle se trouve au cœur de la stratégie pour le «développement de l'AI» du Conseil fédéral. Il faut donner une réelle chance à tous les jeunes porteurs d'un handicap au début de leur vie professionnelle. A tous vraiment?

En prenant position sur la pétition «Une formation pour tous» d'insieme, de Procap et de Cerebral Suisse, le Conseiller fédéral Alain Berset assure que depuis la remise de la pétition, des mesures ont été prises afin de faire bénéficier les jeunes aux handicaps les plus divers d'un accompagnement optimal. Le «Guide pour le conseil et l'accompagnement de jeunes en formations pratiques» destiné au personnel des offices AI en fait partie. Bien qu'il soit sans doute utile, il n'apporte aucune solution au problème dans le cas des jeunes avec un handicap plus sévère. Pour une grande majorité d'entre eux, la durée de la formation a été ramenée de deux ans à un an d'apprentissage. Il est choquant que le Conseiller fédéral Alain Berset veuille maintenir cette pratique en vigueur depuis 2011 dans la formation professionnelle.

### **Les perspectives d'insertion sur le marché primaire de l'emploi ne peuvent pas être une condition**

En 2011, les exigences posées aux jeunes avec un handicap plus sévère pour obtenir une qualification professionnelle ont connu un tour de vis. Depuis la diffusion d'une lettre-circulaire de l'AI, l'octroi des prestations de soutien pour une seconde année d'apprentissage est subordonné aux perspectives d'insertion sur le marché primaire de l'emploi. Cette réduction des prestations a incité insieme, Procap et l'Association Cerebral à déposer une pétition munie de plus de 100'000 signatures la même année encore. L'insertion sur le marché primaire de l'emploi doit certes représenter un objectif, mais pas une condition à l'accomplissement d'une formation élémentaire, en particulier dans le cas de jeunes porteurs d'un handicap plus sévère.

### **Les jeunes handicapés mentaux sont mis sur la touche**

Les pétitionnaires ne voient pas pourquoi le Conseil fédéral estime qu'aucune mesure ne s'impose en la matière. Elles déplorent que des jeunes soient ainsi déjà mis à l'écart à l'âge de 15 ans. Cela revient

à leur dénier toute perspective d'insertion future sur le marché primaire de l'emploi, et ce, à un moment très précoce. Les plus touchés sont les jeunes qui présentent en partie un retard dans leur développement. Il faut aussi encourager les adolescents avec un handicap plus sévère – et non pas les mettre sur la touche du monde du travail avant même qu'ils n'aient atteint l'âge adulte.

Les jeunes qui travailleront un jour dans un atelier protégé ont tout autant droit à être encouragés. Une occupation sur le marché secondaire de l'emploi requiert d'ailleurs aussi un apprentissage et des qualifications professionnelles. Il est exclu de pénaliser les jeunes handicapés parce que le marché primaire ultra-spécialisé de l'emploi en Suisse n'offre plus de postes de travail adaptés à ces personnes. La stratégie pour le développement futur de l'AI doit aussi tenir compte des jeunes avec un handicap plus sévère !

### **Faire la transparence**

Une autre mesure réclamée par les pétitionnaires est de faire la transparence sur les offres de formation à bas seuil d'accès, comme la formation pratique INSOS (FPra INSOS) et la formation élémentaire AI. Les statistiques doivent permettre de savoir combien de jeunes sont touchés par la suppression des offres de formation, c'est-à-dire à combien de jeunes le soutien n'est accordé que pour une année de formation professionnelle. Les chiffres fournis par INSOS font apparaître une image négative: le nombre d'apprentis en deuxième année d'apprentissage a diminué depuis 2011. C'est pourquoi le comité pétitionnaire soutient aussi le postulat de la Conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach, qui réclame précisément cette transparence de la part du Conseil fédéral.

### **Espoirs placés dans la politique nationale du handicap**

Le Conseiller fédéral Alain Berset déclare que l'encouragement de tous les jeunes, aussi de ceux porteurs d'un handicap, représente une de ses préoccupations majeures. Nous le prendrons au mot lorsqu'il présentera la stratégie «Développement de l'AI» et la politique nationale du handicap, qui sont développées par son département à l'heure actuelle. Des jeunes motivés, fiers, fiables et capables d'évoluer attendent leur chance de pouvoir mettre la main à la pâte.

### **Interventions parlementaires sur le même sujet :**

- [Postulat du Conseiller national Christian Lohr \(Thurgovie\)](#)  
Les restrictions de la pratique dans la formation professionnelle s'appuient-elles sur une base légale suffisante ? Dans son postulat, le Conseiller national Christian Lohr demande une expertise juridique consacrée à cette question.
- [Postulat de la Conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach \(Fribourg\)](#)  
Le but est d'établir de manière transparente quelles prestations l'AI fournit aux jeunes présentant des déficiences sérieuses et de déterminer dans quelle mesure ces prestations ont changé au cours des dernières années.

**Ceci est un communiqué de presse commun d'insieme, de Procap et de l'Association Cerebral.**

**Renseignements :** Christa Schönbächler, co-directrice, 031 300 50 20 ; 078 936 27 24.